

Audit des critères pour la stratégie d'attribution par pays des projets d'aide bilatérale au développement

Direction du développement et de la coopération

L'essentiel en bref

L'aide bilatérale au développement est l'un des instruments de la stratégie suisse en matière de coopération internationale. Une partie de cette aide se traduit par des programmes nationaux et régionaux de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Le tout représente un montant de 2613 millions de francs pour la période 2017–2020.

La DDC a défini des priorités thématiques et géographiques pour permettre un engagement efficace de ses moyens. Il en découle une concentration des programmes sur 10 thématiques et sur 21 pays et régions prioritaires. De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a critiqué la Suisse pour le nombre élevé de pays bénéficiaires de cette aide.

L'application de critères précis réduit le nombre de pays et devrait être documenté

Le Message sur la coopération internationale 2017–2020 présente désormais des critères plus précis pour l'engagement dans les pays et régions prioritaires. Pour la première fois, il existe également des critères de sortie. La DDC n'a toutefois pas démontré explicitement le choix des pays et régions retenus selon les critères formulés dans le Message. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) recommande de le faire à l'avenir.

La DDC a déjà réduit le nombre de pays bénéficiaires en 2017. Neuf pays précédemment inclus dans des régions prioritaires ont ainsi été retirés pour la période 2017–2020. Parmi les pays restant, certains ne remplissent plus la majorité des critères d'engagement (Nicaragua, Bolivie, Cuba et Mongolie) et d'autres remplissent, du moins partiellement, les critères de sortie (Kenya, Bolivie et Mongolie). Ils ont toutefois été maintenus pour des raisons de continuité dans l'action d'aide. Pour ces pays, la DDC doit thématiser leur éventuelle sortie lors de l'élaboration de la prochaine stratégie pays correspondante, d'ici à l'élaboration du prochain message. S'agissant des pays inclus dans une région prioritaire (Kenya, Nicaragua), les contextes régionaux devront être considérés.

Les budgets annuels ne permettent pas l'engagement intégral du crédit-cadre

Du fait du décalage temporel entre l'engagement contractuel et les versements effectifs, 1075 millions du crédit-cadre 2013–2016 pour les programmes nationaux et régionaux seront dépensés sur la période suivante. Ces versements sont soumis aux limitations budgétaires annuelles. Il s'ensuit que la DDC ne peut pas engager le crédit-cadre dans son intégralité sans prêter la réalisation du crédit-cadre suivant. Le montant qui ne peut pas être ainsi engagé pour les programmes nationaux et régionaux s'élève à 125 millions pour la période 2013–2016.

Enfin, l'activité de reporting est très développée au sein de la DDC. Elle est en mesure de rapporter à différents niveaux géographiques et thématiques. Toutefois, ces rapports ne se basent pas encore sur des données standardisées. Afin de faciliter le processus de reporting, la DDC a défini 40 indicateurs de référence, à récolter sur chaque projet concerné dès 2017.